

LES SEMENCES, OTAGES DU PROFIT

Dominique Guillet

Les semences, pour s'inspirer des paroles du poète, ne sont pas nos semences: elles sont le cadeau de la Vie à elle-même. Chaque semence recèle un trésor de coopération et de co-évolution entre les forces silencieuses du monde minéral, les forces de vie du monde végétal, les forces de mouvement du monde animal et, pour une partie de la biodiversité, les forces de conscience du monde humain. Cet ouvrage de l'Homme est d'autant plus présent dans les semences des plantes qui l'ont accompagné depuis des millénaires, pour la nutrition, pour la guérison, pour le rituel et la prière, pour la beauté, pour le vêtement et l'architecture.

Ce patrimoine est actuellement assailli par des forces de destruction gigantesques. Sur les milliers d'espèces de plantes alimentaires existant sur la planète, seulement une vingtaine fournissent présentement 95 % des calories de l'humanité : blé, maïs, riz, banane, sorgho... Quant à la diversité variétale, le bilan est tout aussi catastrophique : selon les experts, 98 % des variétés de plantes potagères ou céréalières auraient disparu depuis le début de ce siècle.

Les deux premières grandes offensives contre la diversité des ressources alimentaires furent lancées dans la décennie 1960-1970.

L'une de ces offensives s'attaqua aux pays dits "en voie de développement", à savoir surtout les nations de l'hémisphère sud, et fut appelée, en toute escroquerie, la Révolution Verte. Cette grande œuvre de "bienfaisance" envers les pays pauvres fut couronnée d'un prix Nobel de la Paix qui fut décerné, en 1970, à Norman Borlaug, créateur de "variétés miracles" de blé. Ces variétés furent surtout miraculeuses pour la bourse des grandes multinationales: ces variétés "à haut rendement", en effet, nécessitaient un apport considérable d'intrants (pesticides, fertilisants...) et de machines agricoles. Elles permirent le développement de nouveaux marchés pour Monsanto, Ciba-Geigy, Shell, Massey-Ferguson et autres géants de la pétro-chimie: la Révolution Verte ne fut verte que par la couleur du dollar.

Dans les pays du Tiers-Monde, les plaies de la malnutrition ont empiré sous les effets catastrophiques de cette Révolution Verte qui provoqua:

- * un exode massif des petits paysans vers les bidonvilles.
- * une érosion inexorable des ressources génétiques : ainsi, plus de 30 000 variétés de riz développées en Inde, au cours de dix siècles de labeur humain, disparurent en l'espace de trente années. Il n'en reste maintenant qu'une cinquantaine.
- * la destruction des cultures vivrières.
- * la destruction du rôle de la femme dans les sociétés traditionnelles, plus particulièrement dans son rôle de pourvoyeuse de la survie alimentaire de la famille.

La seconde offensive s'attaqua aux pays dits développés, à savoir principalement les nations de l'hémisphère nord, et eut pour berceau la Convention de Paris en 1961, qui permit la création de l'UPOV, Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales. L'Angleterre y adhéra en 1975 et les Etats-Unis en 1979. La "protection d'obtentions végétales", à savoir l'établissement d'un système de brevets sur les plantes conférant le droit de propriété aux obtenteurs de variétés nouvelles, durant une période de 18 à 25 années, ouvrit toutes grandes les portes des établissements semenciers aux multinationales. Ces multinationales, jusqu'alors, n'avaient montré que peu de velléités à exercer leur contrôle sur le marché des semences, en raison principalement de la libre-circulation de ces dernières. La nouvelle législation leur permit de s'engouffrer dans ce secteur: entre 1970 et 1984, près d'un millier de semenciers de l'hémisphère nord furent rachetés par Monsanto, Shell, Sandoz, IIT, Union Carbide, etc.

Les anciennes variétés furent inexorablement éradiquées des catalogues pour être remplacées par des variétés hybrides F1 ou des variétés fixées protégées par des brevets durant une vingtaine d'années. Tout cela permit l'établissement d'un marché captif considérable: les agriculteurs, les maraîchers et les jardiniers doivent racheter leurs semences tous les ans!

Au fil des années, les multinationales jouèrent au monopoly avec les semenciers. Ainsi, en Angleterre, en 1975, dans la semaine qui suivit le passage des nouveaux décrets relatifs aux brevets sur les plantes, RMH racheta plus de 100 semenciers et Shell en racheta 74.

Actuellement, près de 40 % du marché mondial de la semence sont contrôlés par seulement une dizaine de multinationales dont les quatre plus puissantes sont Du Pont, Monsanto, Novartis (fusion de Ciba-Geigy et de Sandoz) et Limagrain (qui possède Vilmorin, Clause, Tézier, Nickerson, Ferry Morse, King Agro, Pain Jacquet, Biogemma, Mu Laboratoire, Selia, Suttons, Oxadis, Progalim et des dizaines d'autres sociétés de par le monde).

Les premiers hybrides F1 furent obtenus avec le maïs dans les années 1920 par croisement de lignées parentales très “purifiées”. D’ailleurs, le concept de “vigueur hybride” est sans doute, selon M. Berlan, directeur de recherches à l’INRA, l’une des plus vastes supercherries de l’agriculture moderne. Les techniques évoluèrent ensuite très rapidement: culture in vitro par micro-bouturages ou culture de méristèmes, fusion de protoplastes, production de plantes haploïdes et enfin le transfert de gènes, une des plus grandes folies de cette fin de siècle.

Quels sont les fondements de cette vaste offensive de manipulations génétiques, dans la plante, dans l’animal et dans l’homme? Sont-ils seulement économiques? On peut parfois en douter, dans le domaine de l’agriculture, lorsque l’on prend conscience que les multinationales possèdent déjà, depuis le début des années 70, la quasi-totalité de la planète des semences. Pourquoi joue-t-on réellement avec le génome? Est-ce seulement pour l’appât du gain ou bien est-ce pour parachever l’œuvre de l’agriculture chimique, du tout nucléaire et des vaccinations?

N’est ce pas un peu l’histoire de ce magicien fou d’orgueil qui, de par l’indifférence des hommes devant la splendeur de la voûte étoilée, enferme, nuit après nuit, les étoiles dans une bouteille en verre et fait du firmament un désert? Ce désert menace même maintenant tous ceux qui, depuis une quinzaine d’années, se sont donnés pour tâche de protéger ce qu’il restait à protéger des ressources génétiques de la planète et de produire des semences selon des modalités culturelles respectant l’environnement.

Depuis des années, les pouvoirs publics avait fermé les yeux sur les anciennes variétés, présentées dans les catalogues de ces petites sociétés, en toute illégalité. En toute illégalité puisque ne peuvent être commercialisées que les variétés inscrites dans le Catalogue National qui est constitué de 90 à 100 %, selon les espèces, de variétés hybrides F1 protégées par brevet ou de variétés fixées mais également protégées par brevet. Le marché semblait très marginal et de plus, ces petits catalogues faisaient office de banque de semences, palliant de fait à l’insuffisance de l’Etat dans ce domaine.

Au printemps 1999, le vent tourne: les représentants de l’Etat brandissent la menace de la Répression des Fraudes. Les sociétés commercialisant des variétés anciennes sont sommées de respecter la loi. En effet, un arrêté ministériel du 26/12/1997, et publié au Journal Officiel le 01/01/98, a ouvert un registre “variétés anciennes pour jardiniers amateurs”. Selon cet arrêté, pour qu’une variété puisse être inscrite dans ce catalogue de variétés anciennes, il faut:

- * prouver qu’elle ait plus de 20 ans d’âge.
- * prouver qu’elle soit vraiment distincte, homogène, stable.... et l’avoir en champ d’expérimentation pour que les contrôleurs des

services de l'Etat puissent venir réaliser des inspections d'identité et de pureté variétale.

* payer, un demi-droit, à savoir 1450 francs par variété .

Terre de Semences est en première ligne avec 300 variétés de tomates, presque toutes illégales, et une quantité considérable de courges, piments, laitues... Terre de Semences refuse de rentrer dans ce cadre légal qu'il considère totalement inacceptable.

Nous refusons de prouver que nos variétés aient plus de 20 ans d'âge. En effet, si certaines variétés ont été inscrites sur des catalogues commerciaux ou mentionnées dans des annales historiques il y a 50, 100 ou même 150 ans, d'autres par contre sont des variétés strictement "locales", à savoir qu'elles sont liées à une culture régionale, villageoise ou parfois même simplement familiale, et elles n'ont jamais été commercialisées.

Nous refusons les questionnaires complexes, en 22 points, du GEVES quant à la détermination botanique de chaque variété : fasciation de la fleur, assise d'abscission du pédoncule, dépression de l'attache pédonculaire, taille de l'attache pistillaire, etc.

Nous refusons surtout le déterminisme fixiste de l'homogénéité et de la stabilité. Le vivant est synonyme d'évolution! Les variétés évoluent et ce d'autant plus qu'elles sont travaillées selon des modalités culturelles respectant l'environnement : elles sont alors, en effet, beaucoup plus sensibles aux divers facteurs du biotope (le sol, les conditions climatiques, les rythmes saisonniers, etc.).

Nous refusons encore plus de payer quelle que somme que ce soit pour avoir le droit de protéger les ressources génétiques et sommes même persuadés que nous devrions être soutenus financièrement par l'Etat dans notre dynamique de conservation. Pourquoi devrions-nous payer pour maintenir en vie des anciennes variétés, qui sont le patrimoine de l'humanité, alors que depuis des dizaines d'années, la recherche publique profite avant tout aux grandes firmes privées et aux multinationales pour développer des hybrides F1 et maintenant les plantes transgéniques."

Le programme Gènoplante est le dernier mariage en date entre la recherche publique et la recherche privée : INRA, CNRS, CIRAD, Rhône Poulenc, Biogemma... Son budget sur 5 ans est de 1400 millions de francs financés à 70% par l'argent du contribuable. Son but avoué est l'élaboration de semences de qualité répondant aux exigences des agriculteurs et consommateurs (Quelles exigences ?) Son but inavoué est de créer encore plus de plantes transgéniques qui seront source de brevets et de profits et qui permettront à quelques firmes privées d'asseoir leur monopole absolu.

Nous refusons, enfin, que les variétés anciennes ne soient pas accessibles aux maraîchers et professionnels de l'agriculture.

Cette nouvelle législation est bien sûr mise en place pour la protection du consommateur. Ce concept ne peut faire que sourire après la crise de la vache folle, l'empoisonnement inexorable de l'humanité et de la planète par l'agriculture chimique, le poulet à la dioxine et le scandale des transgéniques dont la technologie Terminator est l'apothéose.

A quoi bon tout ce fatras paperassier et financier alors que depuis des années, nos anciennes variétés font la joie de dizaines de milliers de jardiniers, dans toute l'Europe, qui les ont cultivées, en toute beauté, sans une quelconque protection légale? On les retrouve même dans de nombreux jardins municipaux dont ceux de la Mairie de Paris! La majorité de notre collection de tomates (comprenant 500 variétés) est offerte pour la joie des visiteurs au Jardin Conservatoire de la Tomate de Louis-Albert de Breuil au Château de la Bourdaisière près de Tours.

Nous n'avons pas les moyens de nous battre contre les moulins à vents. Nous sommes convaincus, cependant, que nos semences sont les semences du futur. Face aux transgéniques, il n'est que peu d'alternatives : les anciennes variétés doivent rester dans le domaine public et sans entraves à leur libre circulation.

Face à la main mise sur le vivant opérée par les multinationales, il nous semble essentiel de dynamiser des processus de développement harmonieux du jardin familial afin que le jardinier puisse produire ses légumes, ses plantes à compost et ses semences.

Le jardin familial est à la libération de la semence ce que le rouet de Gandhi fut à la libération de l'Inde! Prenons en de la graine!

Dominique Guillet

Terre de Semences et Association Kokopelli

quartier Saint Martin

07200 Aubenas

Tél. : 04 75 93 53 34 - Fax : 04 75 93 37 75